

Monsieur,

gecorij

Il m'a, mon très grand regret, que je vous ay esté enlevé  
de ces affaires, que vous ne scauriez mieux nommer  
que malheureux, dont auquel je suis si peu capable de  
vous servir. J'appréhends que S. A. le prend assez à cœur,  
quoiqu'il les expressions qu'il lui a pleu m'en  
faire jusques à présent ne sont autres, sinon qu'on  
s'en fera bien passer, mais cela aussi se fait, comme  
comme toutes choses de ce monde. Cependant S. A.  
veut au Conseil d'Etat de vous continuer vos gardes,  
jusques à ce qu'elle adevise comment disposer de l'affaire.  
En cela il fault s'armer d'un peu de patience, et  
n'y a, pour tout conseil qu'on vous puisse donner,  
que de se <sup>humiliter</sup> soumettre auxq<sup>elles</sup> ~~différences~~ et respect  
aux intentions de S. A. comme je scay bien, parussent,  
que les autres ne tendent pas ailleurs. Si cependant  
vous trouviez à propos de passer quelques heures à  
mettre exactement par écrit tout le détail de  
votre procédé depuis le commencement jusqu'au jour,  
afin de l'envoyer par avance à S. A. et la lui  
laisser digérer, à l'encontre des mauvaises impressions  
qu'il ne se peut qu'il ne croisse de l'autre côté,  
ou il y a des gens chaudement animés, il ne

semble que la pièce n'en verra pas perdue. Soit  
que cet écrit fust adressé directement à S. A. ou  
bien par l'intermédiaire de Madame, ou de tel autre,  
que vous pourriez trouver à propos. Mais ce sont  
de mes songes, Monsieur; vous en userez selon  
votre plus grande prudence, et cependant m'obligez  
de faire état, que tant de ces fastidieuses occurrences,  
qu'en toute autre, qui puisse concerner votre  
service je suis à vous, et m'employerois de passion  
(comme j'ay déjà fait sur ce sujet) à vous  
témoigner par effet, à combien je estime si honnêtement  
votre ordre,

Monsieur,

Paris, le 28<sup>e</sup> de  
May 1641.

Vrès tres humble et obéissant  
serviteur

Guigens